

G. VERSTRAETEN donne lecture du texte suivant :

G. VERSTRAETEN geeft lezing van de volgende tekst:

Eind december heeft de Brusselse regering het voorstel goedgekeurd om een binnen- en buitenzwembad te bouwen op het dak van het “Manufakture”-gebouw op de Abattoir-site. De bouwvergunning voor “Manufakture” werd verkregen in februari van vorig jaar. De werken zijn in juni gestart en moeten in juni 2024 gedaan zijn.

Voor de verstevigingswerken van het pakhuis, om er een openluchtzwembad op te kunnen aanleggen, maken de Brusselse regering via “Urban.Brussels” en de Vlaamse Gemeenschapscommissie respectievelijk 2,1 en 1,8 miljoen euro vrij. De totale kostprijs van het zwembadproject wordt geraamd op 20,2 miljoen euro. De Vlaamse regering zal in totaal 3,4 miljoen euro bijdragen. Voor de overige miljoenen slaan de Gemeente Anderlecht en verschillende overheden de handen in elkaar, en wordt er ook op financiering gerekend van het EFRO-fonds (Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling).

De Abattoir-site is overgedragen aan de “Brusselse Maatschappij voor Stedelijke Inrichting” (MSI) die het project nu verder gaat concretiseren en de mogelijkheden voor uitbating gaat onderzoeken. De regering laat weten dat er in de volgende stappen over het zakelijk recht op het dak zal worden onderhandeld, er financiering moet worden gevonden voor de bouw en uitbating van het zwembad en een opdracht moet worden gelanceerd om een privépartner te vinden die het zwemcomplex moet ontwerpen, bouwen, onderhouden en uitbaten. In maart gaf u mee dat de Gemeente nog niet werd gevraagd deel te nemen aan de exploitatie van het zwembad.

Daarom had ik graag volgende vragen gesteld:

- Hoe verlopen de werkzaamheden voor de bouw van “Manufakture”?
- Kan het College een stand van zaken geven over het dossier van het open en overdekt complex van zwembaden? Heeft de Gemeente info over de onderhandelingen over het zakelijk recht op het dak? Is er al financiering gevonden voor de bouw en uitbating van het zwembad? Welke opties liggen op tafel? Wanneer wordt de opdracht gelanceerd? Wat weten we meer?
- Hoe zit het met de betrokkenheid van de Gemeente bij de plannen voor het zwembad? Klopt het dat de Gemeente zelf ook met een deelbudget over de brug moet komen? Zo ja, hoe veel? Welke andere overheden worden nog betrokken?
- Heeft de Gemeente zelf nog enige betrokkenheid bij verdere plannen op de site? Zo ja, de welke? Hebben deze plannen budgettaire impact?

K. ADINE donne lecture du texte suivant :

K. ADINE geeft lezing van de volgende tekst:

La presse a relayé récemment l’information à propos de l’accord du Gouvernement au sujet de l’implantation d’une piscine à ciel ouvert sur le toit du site des abattoirs. Le Collège a marqué son accord sur le choix de ce site pour accueillir ce projet.

Il convient de rappeler que ce projet en gestation depuis la législature régionale 2004-2009 et qui était initialement prévu au bassin « Béco », a été purement et simplement

abandonné. Non pas faute de budget disponible, puisque 8 millions ont été prévus en son temps, mais à cause du fait que le projet n'avait pas fait l'objet d'une étude globale d'opportunité et à cause des critiques formulées à l'époque.

L'idée d'une piscine à ciel ouvert sur le site des abattoirs bien que sympathique et séduisante, appelle tout de même à quelques commentaires, réflexions et interrogations.

Le développement d'une activité socio-culturelle et économique d'ampleur ne peut se concevoir sans y associer les habitants de la Commune.

Il en de même en ce qui concerne les acteurs économiques du quartier, ils devraient également être associés à ce projet. Ils seront aussi impactés au niveau des livraisons et des emplacements de parking.

Le Collège a-t-il retenu les leçons de la mobilisation des habitants contre le plan « Good Move » afin d'éviter le fiasco occasionné par l'exécution de ce plan ?

Notre Commune est en déficit chronique. Ce projet ne risque-t-il pas d'alourdir l'endettement de la Commune ?

La gestion du site des abattoirs a été confiée par la Commune au franc symbolique à la société « SA Abatan ». Cette société a mis plusieurs années pour créer un pôle de développement économique au tour du site.

Il est légitime de s'interroger sur le choix de ce lieu comme lieu d'implantation.

Questions :

- 1- Le Collège peut-il nous assurer que les avis de la population seront pris en compte ?
- 2- A qui sera confiée la gestion de la piscine ? Est-ce que c'est par les soins de la Commune ou bien la gestion sera confiée au privé ?
- 3- Dans le cas où la gestion sera assurée par la Commune, comment comptez-vous financer les dépenses de fonctionnement, du personnel et de la maintenance ?
- 4- L'implantation de la piscine sur ce site ne risque-t-elle pas de mettre en péril les activités économiques actives sur ce périmètre ?
- 5- Le Collège s'est-il assuré via une étude sur l'impact du projet au niveau de la mobilité, de la propreté et de la sécurité ?

Monsieur le Bourgmestre-Président confirme que des annonces ont été faites par les gouvernements, car le financement de l'infrastructure a été bouclée. Le bâtiment "Manufakture" est financé par des fonds européens, des travaux de terrassement et de fondations ont commencé. Grâce au Gouvernement bruxellois, les fondations ont été renforcées pour permettre ultérieurement la construction de l'étage supplémentaire qui accueillera la piscine. La construction de cette dernière ne fait pas encore partie du marché qui a été lancé. Le maître d'ouvrage est la société « Abattoirs » ; la piscine dépendra d'un autre maître d'ouvrage, une entreprise publique.

Des réunions régulières sont organisées par la société d'aménagement urbain. A ces réunions, participent les cabinets du Ministre-Président, du Ministre SMET et du ministre des Pouvoirs locaux CLERFAYS. La « VGC » et la Commune y sont également toujours présentes.

En ce qui concerne le montage juridique, il faut savoir que le terrain était communal et confié par bail emphytéotique à « Abattoirs », non pas pour un euro symbolique mais bien pour un montant assez conséquent. La Commune a vendu le tréfonds à la Région également pour un montant conséquent. « Abattoirs » possède donc un bail emphytéotique sur un terrain régional. Il faut donc convenir d'un outil juridique qui permettra d'avoir un étage public sur un bâtiment privé établi sur un terrain public.

Quant au financement, la Commune ne participe qu'au montage financier de la construction du bâtiment et a accepté que les subsides régionaux estimés à environ 4 millions d'euros soient affectés à ce projet. Elle reçoit l'argent et garantit qu'elle fera le choix de le consacrer à ce projet. Il est juridiquement obligatoire, du fait des règles régionales, de participer à la structure qui sera propriétaire du droit réel que constituera la piscine. Mais la Commune ne participera pas à l'exploitation de la piscine car c'est potentiellement un gouffre financier. La Commune ne souhaite pas être mêlée à cela, sauf pour l'achat des tickets d'entrée pour les écoles communales.

L'utilité du projet est importante aux yeux du Collège car, aujourd'hui, les élèves ne peuvent pas tous aller à apprendre à nager, en tous les cas pas toutes les années, car il n'y a pas assez de piscines intérieures ou extérieures. On estime le rapport à une piscine pour 125.000 habitants. Ce sera donc une possibilité d'offrir aux élèves un meilleur apprentissage de la natation.

En ce qui concerne les activités économiques, tout se fait en bonne entente avec « Abattoirs ». Les activités de découpe des viandes seront préservées quotidiennement, de même que le marché trois jours par semaine. Tel est l'intention la plus ferme du Collège.

Monsieur le Bourgmestre-Président attire l'attention sur le fait que si la Région a acheté le terrain c'est par ce qu'elle voulait développer le site et y construire des ensembles de 250 à 400 logements dont on a dit qu'ils seraient publics. Le site aura donc un nouveau développement, tout en maintenant la mixité des fonctions.

En Flandre, ce qui pose un problème dans les piscines fermées, c'est généralement quand il y a de la place autour du bassin car c'est là que se créent les regroupements. Dans le projet en question, ce n'est pas l'idée : il ne doit pas y avoir de personnes qui attendent sur place. L'impératif de sécurité est donc moins pesant que dans d'autres structures connues.